



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 3 964 677 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.03.2022 Bulletin 2022/10

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
E05B 73/00^(2006.01) **A45C 13/18**^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 21189366.4

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
E05B 73/00; A45C 13/20; A45C 13/18

(22) Date de dépôt: 03.08.2021

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(30) Priorité: 07.09.2020 FR 2009061

(71) Demandeur: **Siassaridis, Pierre**
75020 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Siassaridis, Pierre**
75020 Paris (FR)

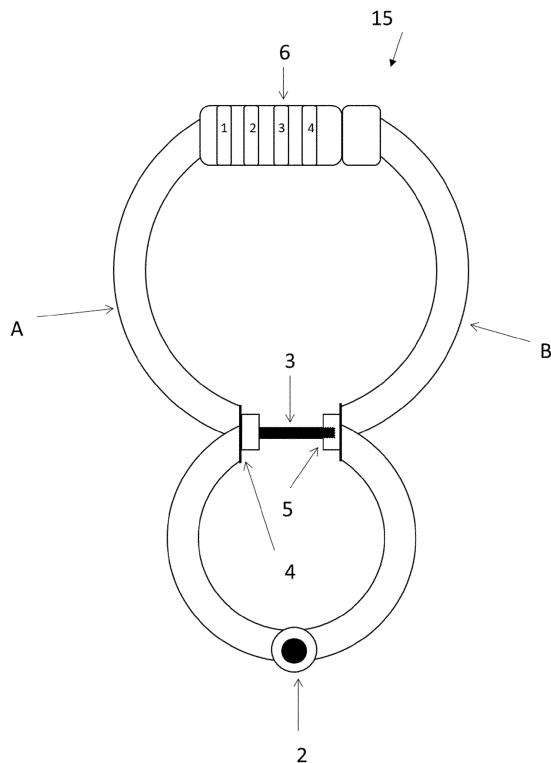
(74) Mandataire: **Khatab, Abdelaziz**
7 rue de Téhéran
75008 Paris (FR)

(54) DISPOSITIF ANTIVOL POUR BAGAGES

(57) L'invention porte sur un dispositif antivol (15) comprenant :

- au moins une première partie (A) et au moins une deuxième partie (B) liées entre elles par un mécanisme de liaison (2), ledit mécanisme de liaison (2) permettant un mouvement relatif desdites au moins une première et deuxième parties (A, B) et le passage entre une première configuration fermée et une deuxième configuration ouverte,
- au moins un mécanisme de verrouillage (6) permettant de verrouiller ledit dispositif dans ladite première configuration fermée, et
- au moins un mécanisme de fermeture (4) configuré pour coopérer avec une fermeture d'un objet à sécuriser et maintenir ladite fermeture dudit objet dans une position fermée, lorsque ledit dispositif (15) est dans ladite première configuration fermée.

[Fig. 1]



EP 3 964 677 A1

Description**DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION**

[0001] La présente invention concerne le domaine des dispositifs antivols, en particulier pour bagages.

ARRIÈRE-PLAN TECHNIQUE

[0002] Dans de nombreuses situations, il peut être utile de sécuriser un bagage pour empêcher qu'il soit ouvert sans autorisation, voire même qu'il soit déplacé sans autorisation.

[0003] Un exemple ou une telle sécurisation est utile est celui de la plage. Par exemple, lorsqu'une personne souhaite se baigner, elle doit laisser sur place ses effets personnels qui peuvent avoir de la valeur. Il est possible de placer ces effets dans un sac fermé et verrouillé pour éviter qu'il soit ouvert et fouillé. Cela n'empêche cependant pas qu'il soit emporté alors qu'il se retrouve sans surveillance.

[0004] Une autre situation est celle d'un voyageur en transit. Après sa dernière nuitée à l'hôtel, il peut souhaiter laisser son bagage pour pouvoir se déplacer en ville sans avoir à le porter en permanence. Si son bagage peut être fermé (par exemple avec un cadenas), il n'est pas impossible qu'il soit emporté, soit volontairement, soit par mégarde, par exemple dans la bagagerie de l'hôtel.

[0005] Les bagages (y compris les sacs fermables) présentent donc deux problématiques. La première est d'éviter le vol en empêchant qu'il soit déplacé. La deuxième est d'éviter l'ouverture de du bagage pour empêcher qu'il soit fouillé.

[0006] En général, les sacs de plage, sacs de sport, sacoches et sacs à main etc. sont rarement pourvus de sécurité antivol. Il existe bien des cadenas pour la bagagerie, mais ils ne protègent que la fermeture du bagage.

[0007] En ce qui concerne la sécurité du bagage en lui-même, il existe des chaînes ou des câbles de sécurité à verrou ou à clé, mais ils sont imposants, trop voyants et ils ne sécurisent pas la fermeture des sacs ou des bagages.

[0008] Ainsi, il existe un besoin pour améliorer la sécurisation des bagages (y compris les cas fermables). La présente invention s'inscrit dans ce contexte.

RESUME DE L'INVENTION

[0009] Un premier aspect de l'invention concerne un dispositif antivol comprenant :

- au moins une première partie et au moins une deuxième partie liées entre elles par un mécanisme de liaison, ledit mécanisme de liaison permettant un mouvement relatif desdites au moins une première et deuxième parties et le passage entre une première configuration fermée et une deuxième configuration ouverte,

- au moins un mécanisme de verrouillage permettant de verrouiller ledit dispositif dans ladite première configuration fermée, et
- au moins un mécanisme de fermeture configuré pour coopérer avec une fermeture d'un objet à sécuriser et maintenir ladite fermeture dudit objet dans une position fermée, lorsque ledit dispositif est dans ladite première configuration fermée, dans lequel
- dans ladite deuxième configuration ouverte, lesdites au moins une première et deuxième parties permettent le passage d'un point d'ancrage, et
- dans ladite première configuration fermée, lesdites au moins une première et deuxième parties permettent d'enfermer ledit point d'ancrage pour maintenir ledit dispositif fixé audit point d'ancrage.

[0010] Selon des modes de réalisation, au moins l'une desdites au moins une première et deuxième parties est configurée pour coopérer avec un élément de liaison permettant de lier ledit dispositif audit objet.

[0011] Selon des modes de réalisation, le mécanisme de fermeture comporte une tige configurée pour relier lesdites au moins une première et deuxième parties.

[0012] Dispositif selon la revendication précédente, dans lequel ladite tige est fixée à ladite au moins une première partie, ladite tige étant en outre configurée pour s'insérer, dans ladite première configuration fermée, dans un orifice présent dans ladite au moins une deuxième partie.

[0013] Selon des modes de réalisation, dans ladite première configuration fermée :

- lesdites première et deuxième parties, le mécanisme de liaison et ledit mécanisme de fermeture (4) forment une première boucle, et
- lesdites première et deuxième parties, le mécanisme de fermeture et ledit mécanisme de verrouillage forment une deuxième boucle.

[0014] Selon des modes de réalisation, dans ladite première configuration fermée, les au moins une première et deuxième parties forment un huit.

[0015] Selon des modes de réalisation, ledit mécanisme de fermeture est configuré pour coopérer avec une tirette d'une fermeture éclair dudit objet à sécuriser.

[0016] Un deuxième aspect de l'invention concerne un système comprenant :

- un bagage, et
- un dispositif antivol selon le premier aspect.

[0017] Selon des modes de réalisation, le bagage comporte une zone de rangement pour ledit dispositif antivol.

[0018] Selon des modes de réalisation, le système comporte en outre un élément de liaison pour lier ledit bagage et ledit dispositif.

[0019] Selon des modes de réalisation, l'élément de liaison comporte une zone élastique.

[0020] Selon des modes de réalisation, l'élément de liaison comporte une zone de liaison par crochets et boucles textile audit dispositif.

[0021] Selon des modes de réalisation, le bagage comporte une fermeture éclair munie d'une tirette et dans lequel ledit mécanisme de fermeture est configuré pour coopérer avec ladite tirette pour maintenir ledit bagage fermé.

FIGURES

[0022]

[Fig. 1] La figure 1 illustre un dispositif selon des modes de réalisation dans une configuration fermée.

[Fig. 2] La figure 2 illustre un dispositif selon des modes de réalisation dans une configuration ouverte.

[Fig. 3] La figure 3 illustre un contexte d'utilisation d'un dispositif selon des modes de réalisation.

[Fig. 4] La figure 4 illustre un mécanisme de fermeture d'un dispositif selon des modes de réalisation engagé dans une fermeture d'un bagage.

[Fig. 5] La figure 5 illustre schématiquement une zone de rangement d'un dispositif selon des modes de réalisation.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0023] Les dispositifs selon des modes de réalisation peuvent équiper divers types de bagages (sac de plage, sacoche, sacs de sport, sac à dos, sac à main, etc.). Ils peuvent permettre de sécuriser à la fois la fermeture de ces bagages et leur fixation à un point fixe tel que par exemple un mobilier urbain ou un point d'ancrage à un mur ou un sol ou autre.

[0024] Des dispositifs selon des modes de réalisation peuvent par exemple permettre de verrouiller une fermeture, telle qu'une fermeture éclair, d'un tel bagage tout en permettant de l'accrocher à un poteau ou une barrière par exemple.

[0025] D'une manière générale, un dispositif selon des modes de réalisation comporte au moins deux parties montées mobiles l'une par rapport à l'autre, par exemple au moyen d'une charnière (par exemple une charnière rivetée). Le dispositif peut être fixé à un bagage. Il comporte en outre un mécanisme de liaison des deux parties, permettant de lier entre elles les deux parties du dispositif et d'accueillir un mécanisme de fermeture d'un bagage (tel qu'une fermeture éclair par exemple) pour le maintenir fermé. Le dispositif comporte en outre un mécanisme de verrouillage pour fermer le dispositif et verrouiller entre elles les deux parties. En verrouillant les deux parties entre elles, le mécanisme de verrouillage permet

aussi de verrouiller le mécanisme de liaison.

[0026] Dans une configuration ouverte, le dispositif permet d'accueillir à la fois le mécanisme de fermeture du bagage et un point fixe auquel on souhaite fixer le bagage. Dans une configuration fermée, le mécanisme de liaison maintient le mécanisme de fermeture fermé et enferme le point fixe de sorte qu'il n'est pas possible d'ouvrir le bagage ou le séparer du point fixe.

[0027] Par exemple, le mécanisme de liaison est une tige (par exemple une tige métallique), fixée à une première partie du dispositif, pouvant s'insérer dans la glissière d'une fermeture éclair et venant se loger dans un orifice de la deuxième partie du dispositif. Par exemple, le mécanisme de verrouillage est une serrure à code ou à clé.

[0028] Avantageusement, en une manipulation, la fermeture du mécanisme de verrouillage, c'est tout le dispositif qui sécurise le bagage à la fois en fermant le cas ou bagage et en le fixant de manières sécurisées.

[0029] La **figure 1** illustre un dispositif **15** selon des modes de réalisation. Par exemple, il est réalisé dans un alliage rigide tel qu'un alliage ferreux. L'acier, l'aluminium le nickel ou le chrome sont des matériaux qu'il est possible d'utiliser selon des modes de réalisation. De tels polymères sont par exemple le PEEK (Polyétheréther-cétone) ou l'ULTEM (commercialisé par la société Sabic Innovative Plastics). Par exemple encore, il peut être réalisé dans un polymère plastique très résistant.

[0030] Comme illustré par la **figure 1**, le dispositif **15** selon cet exemple est formé par deux parties **A** et **B** reliées par un mécanisme de liaison **2**, par exemple une charnière ou tout autre liaison pivot, par exemple utilisant un rivet. Le dispositif **15** est refermé par un mécanisme de verrouillage **6**. Dans cet exemple, le dispositif **15** a une forme générale en huit (8), chaque partie **A** et **B** a une forme en trois (3). La partie joignant les deux boucles du huit comporte un mécanisme de fermeture **4**. Dans cet exemple, il comporte une tige **3** liée à la partie **A** et un orifice **5** lié à la partie **B** pour accueillir la tige **3**. D'autres mécanismes de fermeture peuvent être envisagés. Par exemple, en lieu et place d'une tige, il est possible de prévoir une boucle mobile sur la partie **A** qui peut être maintenue immobile par un élément de la partie **B** lorsque le mécanisme de verrouillage est refermé.

[0031] La première boucle du huit définie par la partie comprenant le mécanisme de liaison **2** et le mécanisme de fermeture **4** permet de lier, voire de fixer, le dispositif à un bagage que l'on souhaite sécuriser, par exemple au moyen d'un élément de liaison. La deuxième boucle du huit définie par la partie comprenant le mécanisme de fermeture **4** et le mécanisme de verrouillage **6** permet de fixer le dispositif à un point fixe en encerclant et enfermant ce point fixe dans la boucle.

[0032] Selon la réalisation illustrée, la première boucle du huit est de plus petites dimensions que la deuxième boucle. La deuxième boucle a par exemple des dimensions permettant d'encercler des points fixes dans suffisamment de situations pour permettre un usage polyva-

lent (par exemple en permettant d'encercler des pieds ou des poteaux de mobilier urbain ou autre). D'autres rapports de dimensions sont possibles. Le mécanisme de fermeture **4** peut accueillir la fermeture du bagage que l'on souhaite sécuriser. Par exemple, la tige **3** peut être passée dans les orifices des tirettes (ou languettes) de la fermeture éclair du bagage. Les boucles peuvent avoir une forme circulaire. Elles peuvent aussi avoir d'autres formes, par exemple elliptique. Par exemple encore, les boucles peuvent avoir des formes triangulaires, rectangulaires ou autre.

[0033] Selon des modes de réalisation le matériau dans lequel est formées les parties **A** et **B** est suffisamment résistant pour un usage antivol, c'est-à-dire qu'il peut résister à des tentatives de sciage ou de coupe quelconque, selon le degré de sécurité souhaité et les normes antivol à respecter. Les matériaux peuvent être totalement rigides. Il est aussi possible d'envisager des matériaux flexibles. Ainsi, il est possible de faciliter l'accrochage à des points fixes par exemple. Cela peut aussi permettre de faciliter le rangement du dispositif. Selon des modes de réalisation, il est possible de réaliser les parties **A** et **B** sous forme de chaînes de maillons en matériau suffisamment résistant pour l'usage antivol envisagé.

[0034] Selon des modes de réalisation, les parties **A** et **B** sont recouvertes d'un matériau permettant un habillage (couleurs, motifs, ou autre).

[0035] La **figure 1** illustre un dispositif **15** selon des modes de réalisation dans une configuration fermée, c'est-à-dire que le mécanisme de verrouillage **6** ferme la deuxième boucle. Le mécanisme de fermeture **4** ferme quant à lui la première boucle. La tige **3** est engagée dans l'orifice **5**. La **figure 2** illustre le dispositif **15** dans une configuration ouverte. Dans cette configuration, les parties **A** et **B** sont séparées l'une de l'autre. Le mécanisme de verrouillage **6** ouvre la deuxième boucle. Le mécanisme de fermeture **4** ouvre la première boucle. La tige **3** n'est plus engagée dans l'orifice **5**. Les parties **A** et **B** sont retenues l'une à l'autre par le mécanisme de liaison **2**. Pour passer d'une configuration à l'autre, le mécanisme de verrouillage est ouvert ou fermé et les parties **A** et **B** sont séparées ou rapprochées l'une de l'autre en actionnant le mécanisme de liaison (par exemple en faisant pivoter les parties **A** et **B** au moyen de la charnière).

[0036] La **figure 3**, illustre un contexte d'utilisation d'un dispositif selon des modes de réalisation. Un bagage **8** est fermé et fixé à un point d'ancrage **9** (par exemple un banc public) au moyen d'un dispositif **10** selon des modes de réalisation. La deuxième boucle du dispositif comprenant le mécanisme de verrouillage et le mécanisme de fermeture encercle et enferme une barre du point d'ancrage.

[0037] Le bagage **8** comporte une zone de rangement **11**, par exemple une poche de rangement. Par exemple, cette poche est cousue sur le bagage (par exemple sur le côté d'un sac fermable comme illustré par la **figure 3**).

La zone de rangement **11** permet d'accueillir le dispositif

10. En outre, le dispositif **10** et le bagage **8** sont liées l'un à l'autre par un élément de liaison **7**. Par exemple, le mécanisme de liaison **7** est un élastique. Par exemple, cet élastique est cousu au fond de la zone de rangement d'un côté. Par exemple, sur un côté non fixé au bagage **8**, l'élément de liaison **7** est pourvu d'un moyen de fixation au dispositif **10** tel que par exemple une fixation mécanique par crochets et boucles textile (comme ceux commercialisés sous la marque Velcro® par exemple). Le mécanisme de liaison et la zone de rangement permettent de disposer le dispositif **10** discrètement dans le bagage **8** et de le sortir ou le ranger en fonction du besoin de sécurisation. Comme illustré par la **figure 5**, lorsque le dispositif **10** n'est pas utilisé, il est disposé entièrement dans la zone de rangement **11** du bagage **8**.

[0038] La **figure 4** illustre schématiquement le mode de fermeture d'un bagage **8** au moyen d'un dispositif selon des modes de réalisation. Dans l'exemple illustré, le bagage se ferme au moyen d'une fermeture éclair **11**. Par exemple, cette fermeture éclair est munie d'une ou plusieurs tirettes (ou languettes) **12, 13**. Par exemple, chaque tirette est munie d'une boucle de fermeture **14**. Chaque boucle de fermeture d'une tirette peut s'engager dans la boucle de fermeture de l'autre tirette. Pour fermer le bagage, la tige **3** du mécanisme de fermeture du dispositif selon des modes de réalisation est inséré dans les boucles de fermetures des tirettes, une fois celles-ci engagées l'une dans l'autre. Si les tirettes ne sont pas munies de boucles, il est possible d'utiliser à la place les orifices présents sur les extrémités des tirettes. Dans le cas où la fermeture éclair ne comporte qu'une seule tirette, il est alors possible d'utiliser un orifice de cette tirette en combinaison avec une boucle ou un autre élément de fixation présent sur le bagage.

[0039] La présente invention a été décrite et illustrée dans la présente description détaillée en référence aux figures jointes. Toutefois la présente invention ne se limite pas aux formes de réalisation présentées. D'autres variantes, modes de réalisation et combinaisons de caractéristiques peuvent être déduits et mis en oeuvre par la personne du métier à la lecture de la présente description et des figures annexées.

[0040] Pour satisfaire des besoins spécifiques, une personne compétente dans le domaine de l'invention pourra appliquer des modifications ou adaptations.

[0041] Dans les revendications, le terme "comporter" n'exclut pas d'autres éléments ou d'autres étapes. L'article indéfini « un » n'exclut pas le pluriel. Les différentes caractéristiques présentées et/ou revendiquées peuvent être avantageusement combinées. Leur présence dans la description ou dans des revendications dépendantes différentes, n'exclut pas en effet la possibilité de les combiner. Les signes de référence ne sauraient être compris comme limitant la portée de l'invention.

Revendications**1. Dispositif antivol (15) comprenant :**

- au moins une première partie (A) et au moins une deuxième partie (B) liées entre elles par un mécanisme de liaison (2), ledit mécanisme de liaison permettant un mouvement relatif desdites au moins une première et deuxième parties et le passage entre une première configuration fermée et une deuxième configuration ouverte,
- au moins un mécanisme de verrouillage (6) permettant de verrouiller ledit dispositif dans ladite première configuration fermée, et
- au moins un mécanisme de fermeture (4) configuré pour coopérer avec une fermeture (11, 12, 13, 14) d'un objet (8) à sécuriser et maintenir ladite fermeture dudit objet dans une position fermée, lorsque ledit dispositif (15) est dans ladite première configuration fermée,

dans lequel

dans ladite deuxième configuration ouverte, lesdites au moins une première et deuxième parties permettent le passage d'un point d'ancrage (9), et
dans ladite première configuration fermée, lesdites au moins une première et deuxième parties permettent d'enfermer ledit point d'ancrage pour maintenir ledit dispositif (15) fixé audit point d'ancrage (9).

2. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel au moins l'une desdites au moins une première et deuxième parties (A, B) est configurée pour coopérer avec un élément de liaison (7) permettant de lier ledit dispositif (10) audit objet (8).**3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit mécanisme de fermeture comporte une tige (3) configurée pour relier lesdites au moins une première et deuxième parties (A, B).****4. Dispositif selon la revendication précédente, dans lequel ladite tige (3) est fixée à ladite au moins une première partie (A), ladite tige (3) étant en outre configurée pour s'insérer, dans ladite première configuration fermée, dans un orifice (5) présent dans ladite au moins une deuxième partie (B).****5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel, dans ladite première configuration fermée :**

- lesdites première et deuxième parties (A, B), le mécanisme de liaison (2) et ledit mécanisme

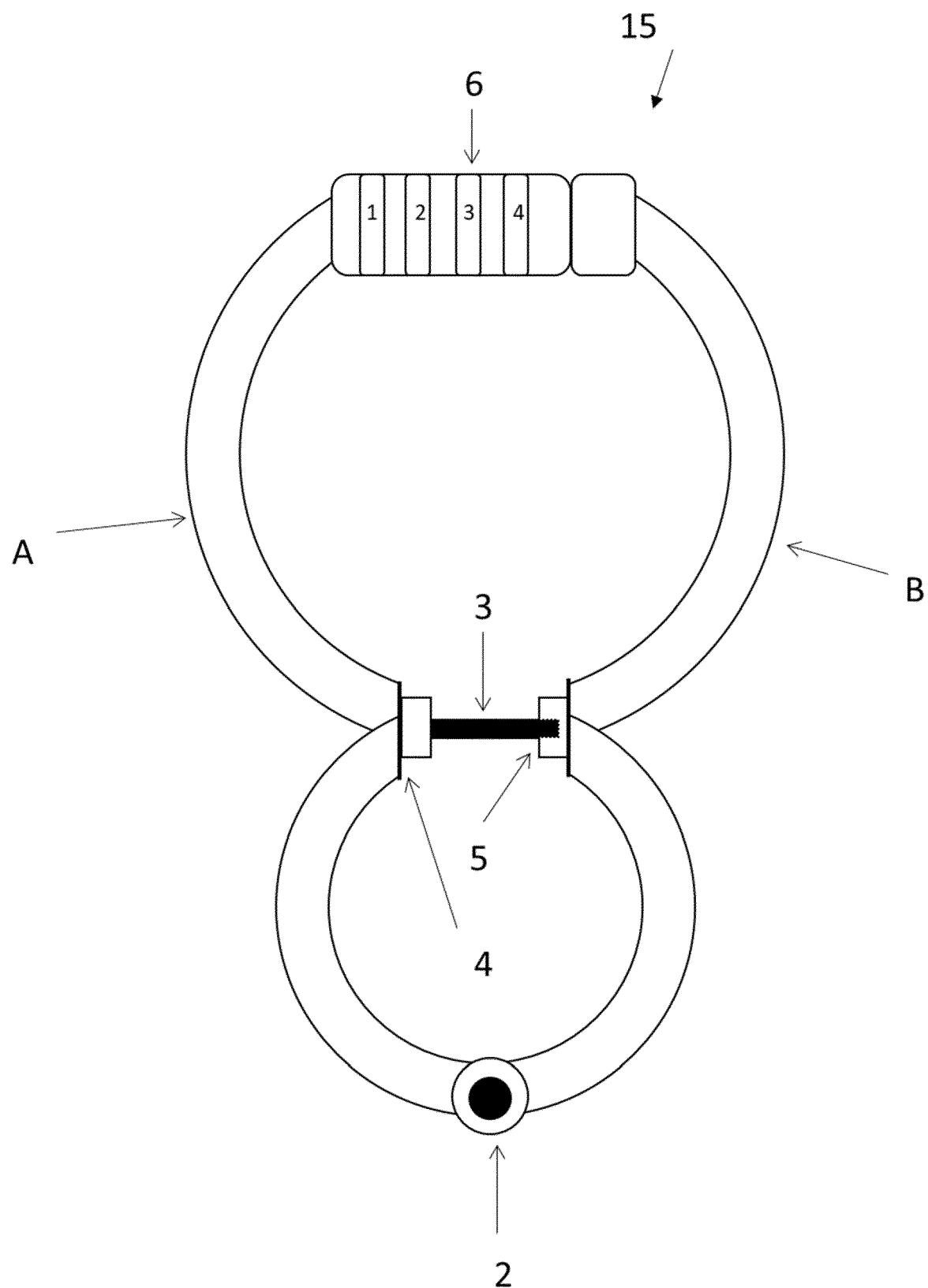
de fermeture (4) forment une première boucle, et - lesdites première et deuxième parties (A, B), le mécanisme de fermeture (4) et ledit mécanisme de verrouillage forment une deuxième boucle.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel, dans ladite première configuration fermée, les au moins une première et deuxième parties forment un huit (8).**7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel, ledit mécanisme de fermeture (4) est configuré pour coopérer avec une tirette (12, 13) d'une fermeture éclair dudit objet à sécuriser.****8. Système comprenant :**

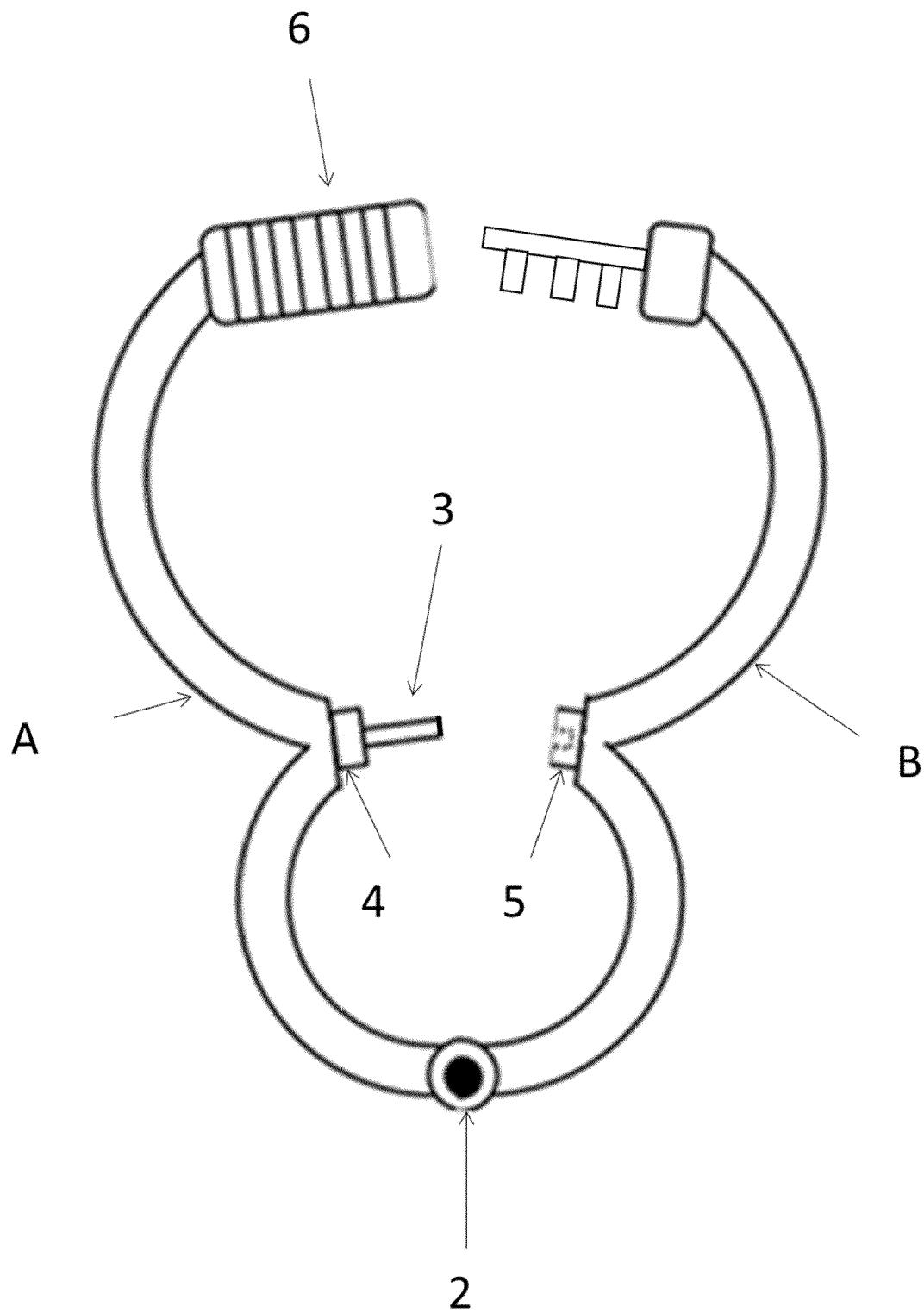
- un bagage (8), et
- un dispositif antivol (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes.

9. Système selon la revendication précédente, dans lequel ledit bagage (8) comporte une zone de rangement (11) pour ledit dispositif antivol (10).**10. Système selon l'une quelconque des revendications 8 et 9, comprenant en outre un élément de liaison (7) pour lier ledit bagage (8) et ledit dispositif (10).****11. Système selon la revendication précédente, dans lequel ledit élément de liaison (7) comporte une zone élastique.****12. Système selon l'une quelconque des revendications 10 et 11, dans lequel ledit élément de liaison (7) comporte une zone de liaison par crochets et boucles textile audit dispositif (15).****13. Système selon l'une quelconque des revendications 8 à 12, dans lequel ledit bagage comporte une fermeture éclair munie d'une tirette et dans lequel ledit mécanisme de fermeture est configuré pour coopérer avec ladite tirette pour maintenir ledit bagage fermé.**

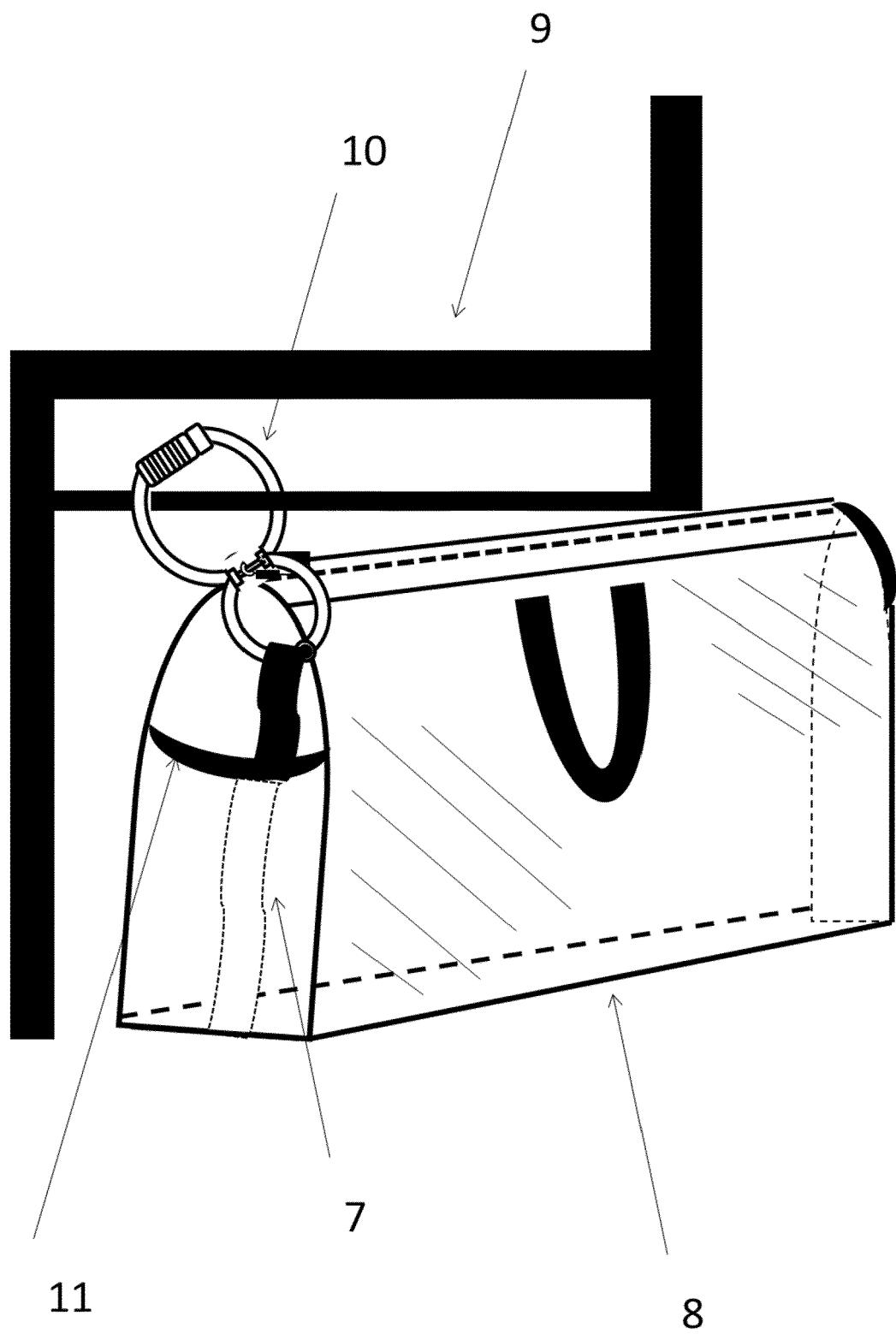
[Fig. 1]



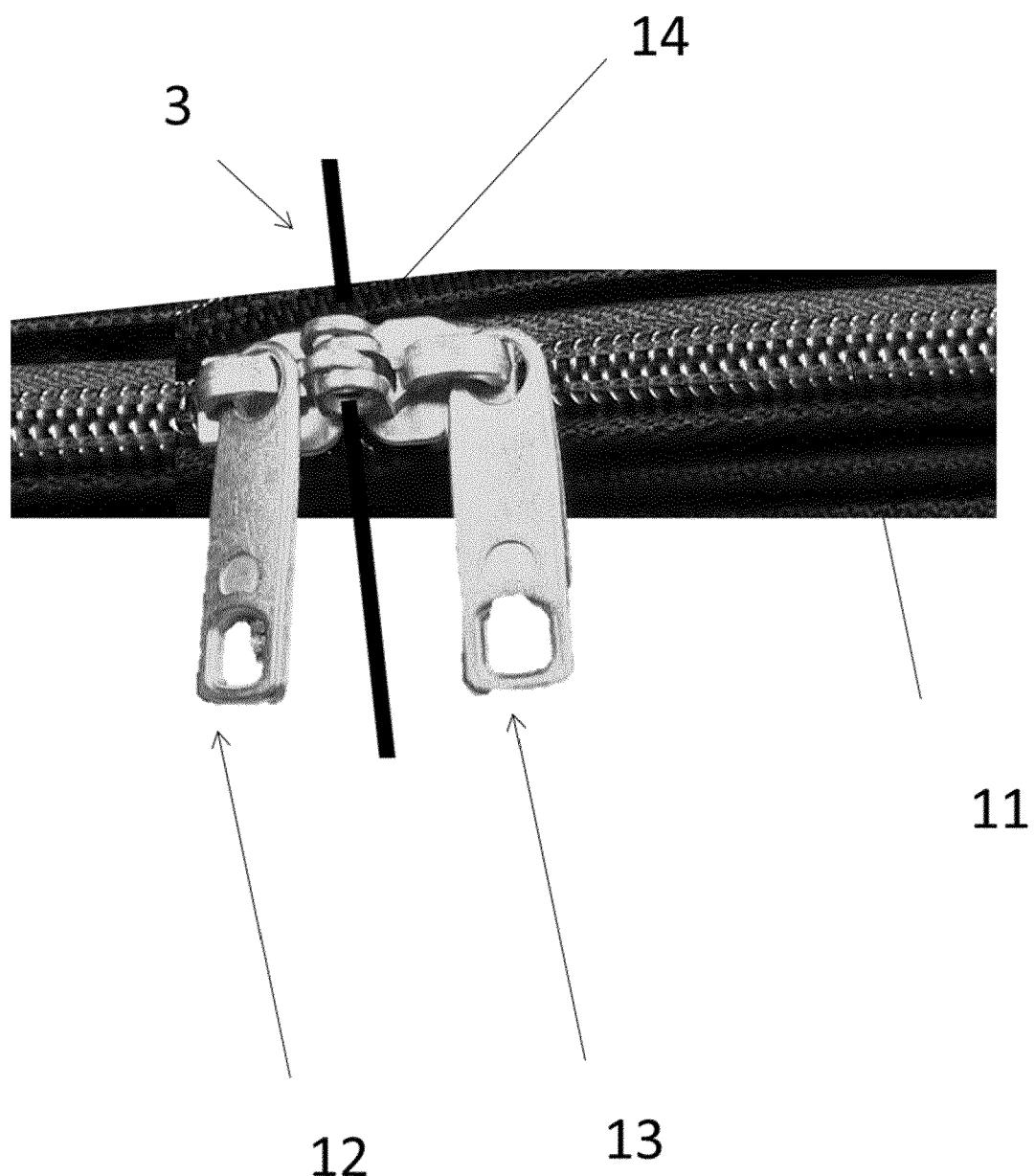
[Fig. 2]



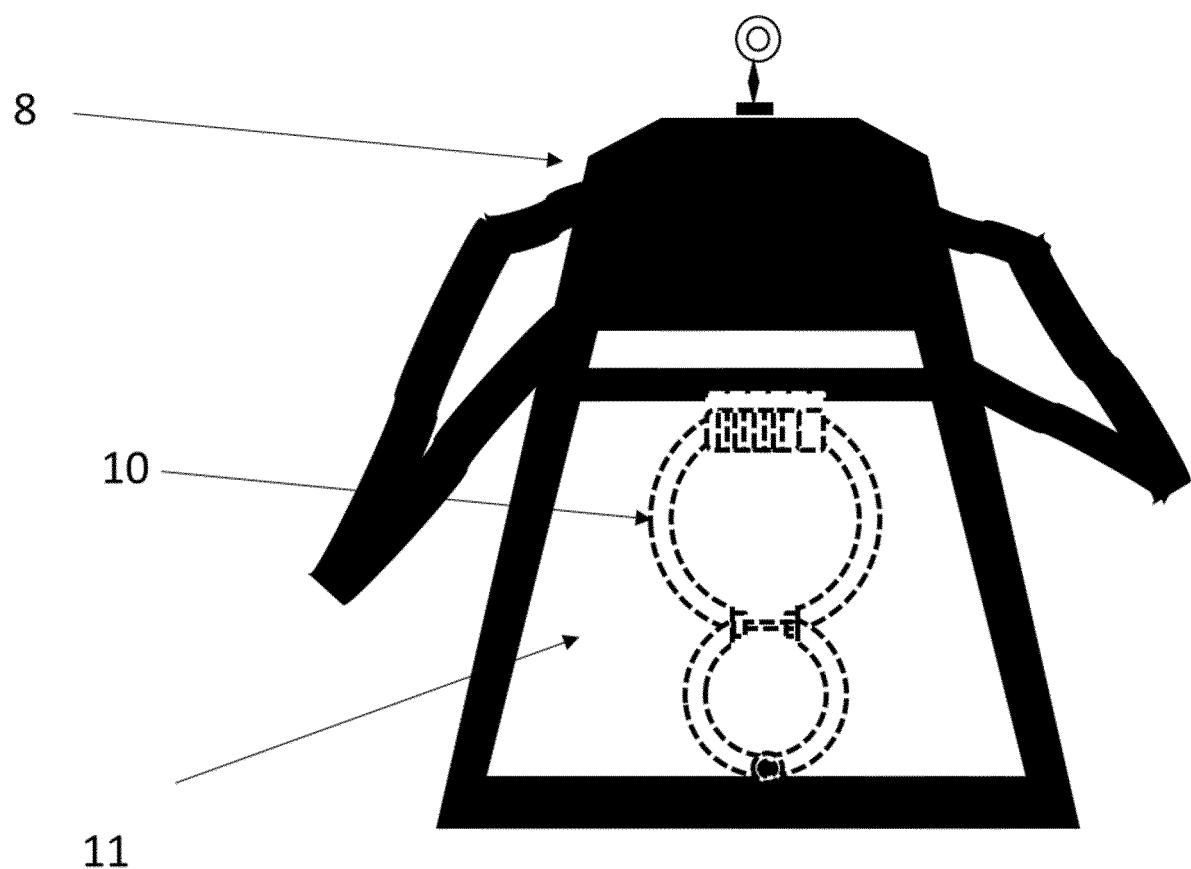
[Fig. 3]



[Fig. 4]



[Fig. 5]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 21 18 9366

5

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
		Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
10	X DE 3 125 C (ROSENFELD) 1 avril 1879 (1879-04-01) * le document en entier * -----	1-4, 6-8	INV. E05B73/00 A45C13/18
15	X DE 4 460 C (ROSENFELD) 1 avril 1879 (1879-04-01) * le document en entier * -----	1-4, 6-8	
20	A DE 79 653 C (PASTANIER) 11 février 1895 (1895-02-11) * le document en entier * -----	5, 9-13	1-13
25	A DE 388 111 C (WILHELM) 12 janvier 1924 (1924-01-12) * figures * -----	1-13	
30	A US 1 439 111 A (LANEY) 19 décembre 1922 (1922-12-19) * figures * -----	1-13	
35	A US 3 667 259 A (REQUE ET AL) 6 juin 1972 (1972-06-06) * figures * -----	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
40			E05B A45F A45C
45			
50	1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications		
	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 17 janvier 2022	Examinateur Van Beurden, Jason
	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
	X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention	
	Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
	A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande	
	O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons	
	P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 21 18 9366

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-01-2022

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	DE 3125	C	01-04-1879	AUCUN
15	DE 4460	C	01-04-1879	AUCUN
	DE 79653	C	11-02-1895	AUCUN
	DE 388111	C	12-01-1924	AUCUN
20	US 1439111	A	19-12-1922	AUCUN
	US 3667259	A	06-06-1972	AUCUN
25				
30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82